



EXAMEN PROFESSIONNEL 2027 BRIGADIER-CHEF EXPERTISE

La **CGT Pénitentiaire** vous informe de la publication au Journal officiel de l'arrêté du 13 Avril 2026, qui ouvre l'examen professionnel permettant l'accès au grade de brigadier-chef pénitentiaire dans la filière "expertise" au titre de l'année 2027 . Vous trouverez ci-dessous l'ensemble des informations essentielles concernant les conditions d'accès, les modalités d'inscription et le déroulement des épreuves.

Cet examen est ouvert aux surveillants et surveillants brigadiers remplissant, au 1er janvier 2027, les conditions prévues à l'article 13 du décret du 29 décembre 2023.

Le nombre total de postes sera précisé ultérieurement.

INSCRIPTIONS

- Ouverture : Lundi 20 Avril 2026
- Clôture : Vendredi 29 Mai 2026 à 12 h (heure de Paris)

INSCRIPTIONS SUR APNET.

En cas d'impossibilité d'inscription via APNET, un dossier papier peut être demandé auprès de la DISP de rattachement. **Les dossiers papier doivent parvenir au plus tard le 29 Mai 2026 à 12 h, cachet de La Poste faisant foi.** Tout dossier hors délai sera refusé.

AMÉNAGEMENTS POUR LES CANDIDATS EN SITUATION DE HANDICAP

Les demandes d'aménagement d'épreuve doivent être transmises avant le 5 Juin 2026, accompagnées d'un certificat médical de moins de six mois établi par un médecin agréé.

ÉPREUVES D'ADMISSIBILITÉ

- Période : du 29 Juin 2026 au 31 Juillet 2026
- Envoi du dossier RAEP par voie électronique (fichier PDF unique < 20 Mo) à la DISP de rattachement
- **Date limite d'envoi : 5 Juin 2026 à 12 h.**

Tout dossier incomplet ou hors délai sera refusé.

Résultats d'admissibilité disponibles sur Apnet à partir du Lundi 31 Août 2026.

Aucun résultat ne sera communiqué par téléphone ou courriel.

ÉPREUVE ORALE

- Épreuve orale : du Lundi 28 Septembre 2026 au Vendredi 16 Octobre 2026, en région
- Convocation envoyée par voie électronique

Résultats d'admission consultables à partir du Lundi 9 Novembre 2026 sur Apnet.

CAS PARTICULIERS : ÉPREUVE ORALE EN VISIOCONFÉRENCE

La visioconférence peut être accordée aux candidats :

- résidant dans les collectivités mentionnées à l'article 72-3 de la Constitution,
 - résidant à l'étranger,
 - en situation de handicap,
 - en état de grossesse,
- ou dont l'état de santé le nécessite.

Demande à envoyer avec justificatif-s avant le Vendredi 4 Septembre 2026 à :

concourssvt.dap@justice.gouv.fr

à Montreuil,
le 20 Avril 2026



**DU 03 AU 10 DÉCEMBRE 2026 FAITES ENTENDRE VOTRE VOIX !
CHOISISSEZ LE CHANGEMENT :**

VOTEZ

la
cgt

Pénitentiaire